

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2021

La séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux.

Présents : M. ALIBERT Christian, M. CADET Quentin, M. de CAMBIAIRE Arnaud, M. GUEZE Daniel, Mme MACHISSOT Ginette, Mme MALOSSE Brigitte

Absents (excusés) : M. ARNAUD Emanuel, M. ARNAUD Mickaël, Mme COPIE Magali, Mme LAINE Edith,

Procuration : M. ARNAUD Mickaël à M. DE CAMBIAIRE Arnaud

Secrétaire de séance : Mme MACHISSOT Ginette

Compte rendu du conseil municipal du 16 septembre 2021 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qui souhaiterait rajouter un point à l'ordre du jour : Schéma directeur Eclairage public. Accord à l'unanimité des membres.

- Rapports CLECT
- Fonds de concours 2021
- Installation toilettes autonomes aire de jeux
- Enfouissement réseau électrique aire de jeux
- Augmentation loyers maison des artisans
- Vente à Mr VERRY
- Réunion publique du 12 novembre 2021
- Schéma directeur éclairage public
- Travaux
- Questions diverses

Rapports CLECT

Les rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées sont présentés par Arnaud DE CAMBIAIRE.

- ⇒ Le rapport n°1 au titre de l'année 2020 porte sur l'évaluation du coût des thématiques suivantes :
- Transfert de compétence : fourniture d'ordinateurs portables et de tablettes pour les élèves de CM2 des écoles du territoire.
 - Restitution de compétence : subvention versée à l'association « Ecran village ».

Considérant que ledit rapport doit également être soumis au vote des conseils municipaux délibérant à la majorité simple.

Considérant que ledit rapport sera approuvé lorsqu'une majorité qualifiée des conseils municipaux l'aura approuvé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le rapport n°1 au titre de l'année 2020 en date du 23 septembre 2021, de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

⇒ Considérant que la « gestion des eaux pluviales urbaines » constitue depuis le 1^{er} janvier 2020 une compétence obligatoire pour les communautés d'agglomération. Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, qui s'est réunie le 23 septembre 2021, a approuvé, à la majorité simple (25 pour, 0 contre et 14 abstentions), le rapport n°2 au titre de l'année 2020 sur l'évaluation du coût de la compétence suivante :

- Gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU).

Considérant que ledit rapport doit également être soumis au vote des conseils municipaux délibérant à la majorité simple.

Considérant que ledit rapport sera approuvé lorsqu'une majorité qualifiée des conseils municipaux l'aura approuvé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le rapport n°2 au titre de l'année 2020 en date du 23 septembre 2021, de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

⇒ Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, qui s'est réunie le 23 septembre 2021, a approuvé, à la majorité simple (38 pour, 0 contre et 0 abstention), le rapport sur l'évaluation du coût des compétences suivantes :

- Maîtrise de l'Energie et Conseil en Energie partagée (MDE-EnR)
- Accueils de loisirs agréés les mercredis

Considérant que ledit rapport doit également être soumis au vote des conseils municipaux délibérant à la majorité simple.

Considérant que ledit rapport sera approuvé lorsqu'une majorité qualifiée des conseils municipaux l'aura approuvé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le rapport au titre de l'année 2021 en date du 23 septembre 2021, de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

Fonds de concours 2021

Par délibération n°2021-05-12/125-6 du 12 mai 2021, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a approuvé un règlement fixant les modalités et conditions d'octroi de fonds de concours au titre de l'année 2021. Pour rappel, une enveloppe budgétaire de 200.000 € a été allouée à ce dispositif.

Suite de cette délibération, un appel à projets a été lancé auprès de l'ensemble des communes membres avec une date limite de remise des dossiers au 31 juillet 2021.

La commune de Châteauneuf de Vernoux a déposé une demande dans les délais impartis pour le projet de travaux de voirie communale.

Après instruction par le bureau communautaire, le conseil communautaire a décidé d'allouer à la commune un fonds de concours en investissement d'un montant de 7992 €.

La convention portant attribution de fonds de concours ci-annexée prévoit notamment les engagements réciproques des parties ainsi que les modalités de versement du fonds de concours par la Communauté d'agglomération à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention avec la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche pour le versement d'un fonds de concours en investissement d'un montant de 7992 € pour le financement du projet de travaux de voirie communale.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de fonds de concours.
- Dit que les crédits seront imputés au compte 13251 « Subventions d'équipement transférables d'investissement rattachées aux actifs amortissables » du budget de la commune

Installation toilettes autonomes aire de jeux

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la location du wc chimique à l'aire de jeux est arrivée à son terme et que les retours de la population ont été positifs.

Un devis a été demandé auprès de l'entreprise Sanisphère pour l'achat de toilette sèche sans entretien pour un montant de 16 170 € HT.

Lors du prochain conseil municipal, le coût total du projet d'aménagement de l'aire de jeux sera présenté aux membres du conseil municipal.

Enfouissement réseau électrique aire de jeux

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 16 septembre, un avant-projet avait déjà été validé mais cet avant-projet ne prenait pas en compte la totalité de l'enfouissement du réseau électrique à l'aire de jeux. Un nouveau devis est donc présenté à l'ensemble du conseil municipal.

Mr le Maire indique que dans le cadre de l'aménagement / extension de l'aire de jeux, la commune a sollicité le Syndicat Départemental des Energies de l'Ardèche (SDE 07) pour l'enlèvement des poteaux électriques et l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques qui surplombent l'espace.

Le coût des travaux est de :

- 72 075.17 € HT pour l'électricité, subventionnés à hauteur de 60 %,

- 3658,38 € HT pour les télécoms, subventionnés à hauteur de 50 %.

Resteraient à la charge de la commune, 18 018,79 € HT à régler au SDE 07 (somme pouvant être payée sur 10 ans) et 1 829,18 € pour les télécoms.

Ce projet entrerait dans le bilan d'aménagement de l'aire de jeux en cours de préparation.

Après débat, le conseil municipal estime que, si le coût de réalisation est important, cet enfouissement renforcera la sécurité des usagers de l'aire de jeux ; il donne son accord à l'unanimité sur la prise en compte des travaux dans le programme d'aménagement.

Augmentation loyers maison des artisans

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le montant des loyers à la maison des artisans est actuellement à 2 € le m².

Il conviendrait peut-être de rajouter une participation pour l'occupation du domaine public en concertation avec les locataires.

Accord à l'unanimité des membres du conseil municipal pour reposer le principe avec les artisans avant décision.

Vente à Mr VERRY

Suite à la demande de Mr VERRY qui souhaite acheter, la parcelle B177 d'une superficie de 50 m² jouxtant sa propriété.

La commune n'ayant pas utilité à conserver cette parcelle, Mr le maire propose de la leur céder.

La vente se fera sur la base de 4,80 € le m².

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à vendre cette parcelle et à passer les actes nécessaires.

Réunion publique du 12 novembre 2021

Vendredi 12 novembre à 18 heures, Christian Alibert, Maire de Châteauneuf de Vernoux, et son Conseil municipal ont invité la population à une réunion publique salle sous la crèche ; plus de 65 personnes ont participé activement à cette rencontre.

Plusieurs thèmes ont été abordés :

Vie quotidienne

- Collecte des déchets : nouveau schéma de tri et test d'un nouveau site de collecte route du Pialou
- Entretien de la voirie : travaux en cours et à venir
- Stationnement : partage des difficultés rencontrés suite à la revitalisation du centre village
- Tiers lieu de la Maison des Artisans : présentation de l'espace, publics accueillis et avenir des services

- Bâtiment de la mairie et salles des associations : les derniers travaux datent de 30 ans ; pour améliorer le confort d'utilisation et le bilan énergétique, voir les possibilités d'une meilleure isolation et d'utiliser une énergie renouvelable.

Aménagement

- Sécurité entrée du village : aménagement de plateaux surélevés pour diminuer la vitesse des véhicules à voir avec le département, amélioration du radar de prévention
- Eclairage public : prévoir un éclairage « leds » au château, éteindre totalement ou partiellement, définir les plages horaires d'éclairage, voire diminuer l'intensité lumineuse ; une enquête sera faite auprès de la population
- Transformateur entrée du village : déplacement dans la cour de l'ancienne école pour prendre en compte des besoins grandissant et l'enfouissement de la ligne électrique de Riol dans le cadre du plan neige d'Enedis.

Espaces publics

Aire de détente de la mairie : présentation du projet, ouverture sur le paysage avec un accès par la place et une descente en gradins, nouveaux usages pour le kiosque

Espace multigénérationnel du Pialou : création d'un nouvel espace détente avec jeux de boules, coin pique-nique et, suite à l'expérience concluante de toilettes publiques, implantation de toilette sèches, enfouissement des lignes électriques et téléphoniques

Calades : proposition d'aménagement avec concertation avec les riverains

Voie douce : aménagement par le bas du village d'une liaison douce avec Vernoux, projet à mener avec la Communauté d'Agglomération.

La séance s'est déroulée dans un esprit constructif et démocratique où chacun a pu apporter sa pierre à l'édifice.

Le Conseil municipal va pouvoir avancer sur les propositions et les remarques judicieuses des habitants et reviendra très vite avec des propositions et des solutions concrètes.

L'envie d'être acteur de la vie locale a été le fil conducteur de cette réunion qui s'est achevée vers 21 heures avec le verre de l'amitié.

Schéma directeur éclairage public

Monsieur le Maire rappelle le transfert de compétence de l'éclairage public au SDE07.

Monsieur le Maire donne le détail des premiers éléments chiffrés pour le remplacement de 44 luminaires (sur les 56 de la commune) qui seront équipés de lampe « LED » et de la reprise des armoires de commande. Le programme réalisé permettra une baisse importante de la consommation d'énergie.

- Le coût estimatif de l'opération s'élève à 41 200 € HT
- Le coût restant à la charge de la commune s'élèverait à 20 600 € HT
- Etalé sur 5 ans soit 4120 € par an à inscrire au budget
- Economie sur la puissance installée : 3.085 kW
- Economie théorique sur la puissance consommée : 19 957 kW/h
- Economie théorique sur la consommation : 2094.06 €/an
- Economie théorique de la maintenance : 364 €/an
- Economie théorique du projet : 2458.06 €/an
- Soit un reste à charge théorique sur l'investissement, une fois les économies déduites de 1661.94 €/an pendant 5 ans
- Aujourd'hui : 4026.19 €/an | pendant 6 ans : 5688.13 €/an | ensuite : 1568.13 €/an

Le conseil municipal après avoir entendu Monsieur le Maire, décide de :

VALIDE le lancement de l'opération de l'éclairage public qui sera conduit par le SDE07.

- Monsieur le Maire présente des devis pour l'extension de l'éclairage public ainsi que pour l'illumination de la Tour pour un reste à charge à la commune d'environ 21 000 €. Accord à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Travaux

- Voir s'il y a possibilité de déplacer le transformateur à la maison des artisans
- Rencontre avec l'entreprise SAVEL pour établir un devis pour les travaux à réaliser sur les calades

Questions diverses

- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier des représentants des parents d'élèves de collège DELARBRE concernant un problème sur les horaires de transport scolaire. Lecture de courrier de réponse qui sera adressé par la CAPCA qui a en charge le transport scolaire.

- Lecture des courriers de remerciement :

Courrier de la famille DORNE pour la participation des élus à la cérémonie des 100 ans de Mr DORNE Robert

Courrier de la Résidence Malgazon pour la mise à disposition d'une salle

- Monsieur le Maire rappelle la réunion du lundi 29 novembre à 9h00 en mairie pour le déploiement de la fibre optique

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du courrier reçu du Tremplin concernant les semaines de travail à réserver. Voir s'il y a possibilité de les faire intervenir uniquement 2 ou 3 jours afin d'effectuer des travaux de nettoyage. Pour information coût pour une semaine d'intervention : 2550 €.

- L'ensemble du conseil municipal arrête la date pour la cérémonie des vœux du maire au jeudi 13 janvier 2022 à 18h (en fonction de l'évolution de la crise sanitaire)

- Arnaud DE CAMBIAIRE fait lecture du courrier qui sera adressé au Président de la CAPCA concernant le Contrat de Relance et de Transition Ecologique concernant les projets de la commune à intégrer au sein du CRTE.

1/ aménagement aire de loisirs multigénérationnelle du Pialou

2/ réhabilitation et valorisation des calades

3/ rénovation de la mairie et rénovation de l'éclairage public

4/ création d'une voie douce entre le village et Vernoux

5/ améliorer la fonctionnalité de la zone artisanale

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception des nouvelles illuminations de Noël.

- Voir pour une élaboration du prochain bulletin municipal sur janvier

- La remise des ordinateurs aux élèves de CM2 se fera lundi 29 novembre 2021 après-midi. Arnaud DE CAMBIAIRE et Ginette MACHISSOT seront présents pour représenter la commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00.